

# Midi-Pyrénées

## Patrimoine

### Trésors & objets d'art



## Sommaire

- Actualités** 4  
Courrier des lecteurs | Bisbille au château de Riquet | Réouverture du Grand Balcon | En image | Auch, pays d'art et d'histoire | Échanger Saint-Sernin contre Saint-Étienne? | Le patrimoine de Midi-Pyrénées en ligne | Un nouveau directeur chez Privat | Toulouse en deuil | Quelle est la couleur de la brique? | Sauver les archives d'architectes | Decazeville, mine de rien | Escalier monumental d'Auch | Chez nos voisins | Le château de Reynerie acheté par la ville de Toulouse **Accrochages** Dame Tholose au Louvre | Toulouse et la Grande Guerre | Jane Atché la fin d'un mystère? | Regard sur « la Boule »
- Archives photographiques** 20  
Juste un regard... | Saint-Antonin-Noble-Val 30 ans d'inventaire
- Entretien** 34  
Guy Ahlsell de Toulza. La passion de la collection | Christine Pujol. Du cassoulet à l'Unesco
- Découvertes** 40  
Le palais de justice de Toulouse
- Dossier Trésors et objets d'art** 47  
Quand l'autel est paré... beautés du cuir doré et gaufré | Deux œuvres d'orfèvrerie religieuse en Ariège | La Majesté de sainte Foy de Conques | L'Annonciation d'Inières | Trésors d'église en Haute-Garonne | *Le Christ mort soutenu par la Vierge* | D'étonnants objets civils dans le patrimoine protégé gersois | Deux retables baroques en Quercy | Le maître-autel de l'église de Saint-Caprais (Lot). Chronique d'une restauration ordinaire | Mieux vaut prévenir que guérir... | Connaître, c'est sauver! Les vêtements liturgiques de 1500 à 1920 | La tenture de chœur de la vie de saint Martin
- Recherches** 90  
Gaston Fébus prince savant et prince écrivain
- Guide Expositions** 96  
De l'école des beaux-arts aux tranchées | Le retour à Toulouse d'Edmund Dulac (1882-1953) | Les dieux des Convènes à jamais gravés dans le marbre | **Publications** Ingres, les peintures et le violon | Des flacons colorés aux vitraux | La République de Gambetta **Chemin faisant** L'itinéraire d'un capucin poète en 1786 **Rendez-vous**

NUMÉRO 17 JANVIER/MARS [2008]

PROCHAIN DOSSIER...

**Patrimoine scolaire**

Directeur de la publication Bernard Seiden  
*Midi-Pyrénées Patrimoine*, magazine trimestriel,  
est édité par l'EURL éditions midi-pyrénéennes.

Conception graphique Séverine Rambeaud  
designer graphique free-lance,  
severine.rambeaud@gmail.com  
Ce magazine est réalisé en Lynotype Syntax et  
Adobe Garamond pro, sur papier couché mat  
115g pour les cahiers intérieurs et 170g pour la  
couverture.

Révision Marie-Line Cencig

Imprimerie Évoluprint 10, rue du Parc |  
31150 Bruguères | n° imprimeur 05 775 |  
Dépôt légal : à parution ISSN : 1773-2492.

Gérant Bernard Seiden 29, rue Principale |  
31120 Portet-sur-Garonne | 06 83 13 52 10 |  
midipyrenees.p@gmail.com

Diffusion : SAD Toulouse

Comité de rédaction Michel Barbaza, Georges  
Bertrand, Patrick Cabanel, Rémy Cazals, Daniel  
Cazes, Christian Darles, Jean-Claude Flamant,  
Martine Jaoul, Jean Le Potier, Jean-Paul Métaillé,  
Jean-Marc Olivier, Jean-Marie Pailler, Louis Peyrusse.

Collaboration Stéphane Thépot, Santiago Mendieta

Soutien et partenariat L'université de Toulouse II-  
Le Mirail (Daniel Filâtre, président). Le laboratoire  
FRAMESPA (UMR 5136, CNRS/UTM) « Histoire des

sociétés du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle » soutient et  
collabore activement à cette publication. La Maison  
des sciences de l'homme et de la société de Toulouse  
est partenaire du magazine.

La Majesté sainte Foy de Conques  
© PHILIPPE POITOU / SERVICE DE LA CONNAISSANCE  
DU PATRIMOINE (RÉGION MIDI-PYRÉNÉES).

# Le palais de justice de Toulouse

Le site du nouveau palais de justice, ouvert au public en mars 2008, garde l’empreinte et l’histoire de plusieurs bâtiments emblématiques : le Château narbonnais édifié au XI<sup>e</sup> siècle, puis le premier parlement de province au XV<sup>e</sup> siècle ainsi que, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la cour d’appel, la cour d’assises et le tribunal de grande instance. Pendant dix siècles, les justices comtale, puis royale, révolutionnaire, impériale et républicaine ont été rendues en un même lieu. Par Gilbert Cousteaux, premier vice-président au tribunal de grande instance de Toulouse, auteur en 2008, aux éditions Milan, d’un opuscule sur *La justice en France*.

Toulouse, quatrième ville de France, dispose depuis quelques mois, et pour la première fois de sa très longue histoire judiciaire, d’un ensemble immobilier cohérent, même s’il ne regroupe pas toutes les juridictions judiciaires. La décision de mettre en œuvre ce projet remonte à 1991<sup>1</sup>. Le diagnostic du schéma directeur pour la Haute-Garonne, lancé en 1992, relevait l’inadéquation des bâtiments aux missions. Ainsi le tribunal de grande instance de Toulouse, construit entre 1845 et 1850, souffrait-il d’un manque de fonctionnalité, malgré une première extension en 1971 dans les locaux mitoyens que la gendarmerie à pied occupait depuis 1872. Une deuxième extension était survenue en 1986, dans des locaux situés rue Darquier, mis à disposition par le conseil général.

La salle des pas perdus du nouveau palais de justice avec au fond la façade méridionale de la grand’chambre.  
© PHOTOGRAPHIE BERNARD POULHIES





Le salon doré. © PHOTOGRAPHIE JEAN-FRANÇOIS PEIRÉ/RÉGION MIDI-PYRÉNÉES/INVENTAIRE GÉNÉRAL/ADAGP, 1994

À l'issue du concours d'architecture organisé en 1995, Pascal Prunet, architecte en chef des Monuments historiques, a été désigné comme lauréat<sup>2</sup>.

Avec son projet, l'architecte a souhaité exprimer la permanence pendant dix siècles de l'autorité judiciaire sur le site mais aussi la nécessaire transparence de l'action de la justice

<sup>1</sup> La délégation générale au programme pluriannuel d'équipement est créée en 1991. Elle devient, en février 2008, l'agence publique pour l'immobilier de la justice, opérateur unique pour les programmes judiciaires et pénitentiaires, et premier constructeur public.

<sup>2</sup> Ce maître d'œuvre, actuel ACMH pour les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, a développé son activité et ses recherches vers l'urbanisme des secteurs sauvegardés (Sarlat, Rennes, Vitry, Le Mans) et les questions d'intégration de l'architecture contemporaine dans un contexte architectural ou urbain ancien. Parmi les projets réalisés, le palais de justice de Vesoul, la médiathèque d'Arras...

de nos jours. C'est ainsi qu'il a placé au centre de l'ensemble immobilier la grand chambre de la cour d'appel, construite en 1492. Quant à la salle des pas perdus, qui a pour mur du fond la façade méridionale de la grand chambre, elle est ouverte sur la ville par une entrée entièrement vitrée, d'une nouvelle orientation, transformant en place urbaine cet espace couvert d'une verrière de 700 m<sup>2</sup>. Un peu plus de 81 millions d'euros auront été consacrés par l'État à la construction de 13 200 m<sup>2</sup> et à la restructuration de 5 600 m<sup>2</sup> de surfaces hors œuvre nettes. 305 magistrats et fonctionnaires travaillent dans le périmètre du projet.

#### LE CŒUR DU PROJET

Créé par l'édit de Saumur signé par Charles VII le 11 octobre 1443, le parlement de Toulouse est le premier parlement de province. Il siège pour la

première fois, le 4 juin 1444, au Château narbonnais, dans la salle neuve. La grand chambre, édifiée à l'extérieur du château, est achevée le 8 octobre 1492. François I<sup>er</sup> et Charles IX y ont tenu un lit de justice. Cette salle est aujourd'hui la première chambre de la cour d'appel. Mesurant 20 mètres de long, 14 de large et 8 de haut, elle est éclairée par cinq fenêtres, sous un arc brisé gothique, sur sa façade méridionale, donnant désormais dans la salle des pas perdus du nouveau palais de justice.

Le décor de la grand chambre a été repris plusieurs fois au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la dernière en 1889. Les murs sont parsemés de la lettre R – pour République –, mais le peintre a laissé percer dans son tracé la lettre K – pour Karolus –, en souvenir du fondateur du parlement, dont l'initiale ornait les murs de cette salle avant sa restauration. Son plafond compte 187 caissons. Leurs fonds sont décorés de roses ou de fleurs d'églantier. Ne sont visibles actuellement que les peintures réalisées en 1964, sur du contre-plaqué. Celles-ci reproduisent les motifs peints au XIX<sup>e</sup> siècle, qui étaient en mauvais état. L'étude menée en 1997 par Bernard Voinchet, architecte en chef des Monuments historiques, a révélé la présence, sous la peinture du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un badigeon gris passé au XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'ensemble des caissons et, encore dessous, la présence du décor d'origine. Au XV<sup>e</sup> siècle, le plafond comptait 247 caissons. Une corniche mise en place vers 1830 a occulté la rangée périphérique. Les fonds sont peints de fleurs de lis et le décor des solives est figuratif (visages et animaux). Les travaux accomplis au XIX<sup>e</sup> siècle ont également entraîné la suppression de la charpente en carène, soutenant une toiture à forte pente.

#### L'ALÉA ARCHÉOLOGIQUE

Aléa? Les dés paraissent pourtant jetés depuis longtemps... En effet, dans leur remarquable ouvrage sur *Le Château narbonnais, le parlement et le palais de justice de Toulouse* (1991), MM. Prin et Rocacher estimaient qu'« il faut perdre tout espoir de retrouver un jour des traces archéologiques du Château dans les soubassements du tribunal de grande instance ». Ils imaginaient que les vestiges avaient été détruits, en se basant sur les difficultés rencontrées par l'entrepreneur

adjudicataire des travaux de construction du tribunal de première instance en 1844. En effet, alors que les ouvriers pensaient creuser dans de l'argile meuble, ils étaient tombés sur d'épaisses murailles et de vieilles maçonneries, qui avaient entraîné la suspension des travaux de creusement des fondations (de décembre 1848 à juillet 1850).

Si la première campagne de fouilles préventives menée par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), courant 1998 et 1999, conduisit principalement à la découverte de deux nécropoles (73 sépultures ont été retrouvées), la suivante, entreprise entre octobre 2002 et avril 2003, mit au jour l'arase de constructions du XIII<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie. Il fut décidé de ne pas conserver ces vestiges mais de procéder à un relevé photogrammétrique lors des travaux de terrassement. Traversant de part en part les niveaux inférieurs du projet immobilier, leur conservation aurait conduit à une remise en cause de ce dernier. Au cours de l'été 2005, quand les fouilles reprirent, les archéologues découvrirent un mur de 2,40 mètres d'épaisseur, juste à l'extérieur des parois moulées mises en place pour le parking. Alors qu'une équipe se consacrait aux vestiges du rempart médiéval, de la contrescarpe et de la tour de l'horloge, qui devaient être

démolis, une autre intervint dans l'aile sud de l'ancien tribunal. Le projet architectural venant mordre dans la partie bâtie au XIX<sup>e</sup> siècle, la façade de la place du Parlement (inscrite comme celle de la place du Salin à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1999) dut être étayée dans un premier temps. Puis il fallut démolir les locaux du XIX<sup>e</sup> siècle, avant de commencer les terrassements du futur local d'archives prévu au premier sous-sol. Deux chances extraordinaires ! Si le projet architectural n'avait pas empiété sur les bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle, jamais les vestiges du Château narbonnais et de l'une des tours de la Porte narbonnaise n'auraient été découverts. Le Château narbonnais a abrité la famille des comtes de Toulouse jusqu'à la réunion du comté à la couronne de France en 1271, par l'effet du traité de Meaux de 1229. La Porte narbonnaise fermait au sud la ville antique au 1<sup>er</sup> siècle.

Là où initialement le programme architectural avait prévu un local d'archives, une crypte de 600 m<sup>2</sup>, peinte en noir, conserve aujourd'hui les fondations du mur méridional de l'ancienne forteresse, sur plus de 30 mètres de long et 4 mètres de haut. Cette fortification témoigne d'une réalisation en deux temps : celui des comtes et une reprise importante à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les vestiges du Château narbonnais dans la crypte archéologique. © PHOTOGRAPHIE GILBERT COUSTEAUX



La découverte de l'une des deux tours de la Porte narbonnaise – entrée sud dans la ville – montre aussi combien l'emprise du château dépend du monument antique. Les archéologues estiment que la porte était un édifice prestigieux, d'où, sans doute, la forme unique, hexagonale, de la tour à talon. La Porte narbonnaise ouvrait sur la *via Aquitania*, un fragment de la chaussée est également visible dans la crypte. À quelques centaines de mètres hors de la ville, cette voie mesurait près de 50 mètres de large, avec une partie centrale bombée de 9 mètres et deux bas-côtés de près de 20 mètres chacun.

Le site judiciaire possède d'ailleurs un autre élément datant de la même époque que la porte antique : le mur de l'actuelle chambre des appels correctionnels, d'une longueur de 7 mètres, percé d'une ouverture y donnant accès. Il s'agit d'un vestige de l'enceinte, haute de 5 à 6 mètres et longue de 3 kilomètres, qui délimitait une surface en demi-cercle d'environ 90 hectares, adossée à la Garonne. En 1983, des éléments du décor du parlement ont été découverts sur ce mur : une peinture du XV<sup>e</sup> siècle montre des fleurs de lis et des phylactères contenant diverses sentences. Un code de déontologie avant l'heure ? La seule lisible est tirée du livre d'Isaïe : *« Ceux qui aiment les présents et courent après les récompenses ne font pas droit à l'orphelin et la cause de la veuve ne vient pas devant eux. »* Le décret du 10 janvier 1935 reprend en quelque sorte cet avertissement en faisant interdiction aux magistrats de provoquer en leur faveur, pour quelque motif que ce soit, toute autre intervention que celle de leurs supérieurs hiérarchiques.

### LES BÂTIMENTS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

En 1549, le château menaçant de tomber en ruines, Henri II en ordonne la démolition qui est terminée en 1555. La construction d'un nouvel ouvrage est confiée tout d'abord à Nicolas Bachelier, architecte entre autres de l'hôtel d'Assézat, puis, à son décès, à Dominique Bertin, qui collabora avec lui. Le bâtiment, à peine commencé, est saccagé en 1562 à deux reprises par les Toulousains qui ne voulaient plus d'une forteresse dans la ville. En 1576, l'emplacement libéré par la démolition du château est

concédié provisoirement à des tenanciers de boutiques et de buvettes. C'est ainsi que se développe un quartier commerçant à proximité immédiate des locaux occupés par le parlement. D'ailleurs, en 1610, les parlementaires ont donné les pierres provenant de la démolition du château à la réfection des voûtes de la cathédrale Saint-Étienne, dont la charpente avait brûlé quelques mois auparavant.

Quant au parlement, constitué d'un enchevêtrement de salles, de bureaux, de boutiques, il était dans un tel état de délabrement au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il a justifié un rapport de l'ingénieur François Garipuy devant les États du Languedoc en 1778. Les travaux préconisés ont été repoussés en raison de leur coût particulièrement élevé. La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit finalement la construction de plusieurs bâtiments, d'après les plans du Toulousain Jean-Pierre Laffon, architecte départemental, ayant, entre autres, conçu l'ancienne école vétérinaire de Toulouse<sup>3</sup>. Seuls ont été sauvegardés la grand'chambre et des fragments du décor baroque. Le salon doré – déplacé – conserve un plafond avec neuf caissons du XVII<sup>e</sup> siècle; autour des trois vertus théologiques sont représentées six allégories: un bel ensemble peint et doré. Le salon d'Hercule, lui aussi déplacé, est décoré d'un plafond aux neuf caissons sur le thème des travaux d'Hercule. La cheminée est surmontée d'un bas-relief représentant le jugement de Salomon (Salomon ayant les traits du jeune Louis XIV). On connaît les sculpteurs: les fils d'Arthur Legoust, qui prolongent en 1655-1666 le goût de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Alors qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, sur tout le territoire national, des bâtiments étaient construits à partir d'un stéréotype qui conduit à identifier encore de nos jours nombre de palais de justice, le ministère de l'Intérieur avait donné son accord pour une simple restructuration des locaux existants. Des réserves avaient d'ailleurs été émises sur l'ambition limitée du projet, sans doute par le préfet de la Haute-Garonne qui écrivait au ministre de l'Intérieur en 1833-1834: « *Malheureusement, au lieu*

<sup>3</sup> Emplacement de l'actuelle médiathèque José Cabanis



L'enceinte médiévale dans la salle des pas perdus. © PHOTOGRAPHIE GILBERT COUSTEAUX

*de renoncer entièrement à l'ancien édifice et de construire sur ce bel emplacement un palais digne de l'une des premières cours de justice du royaume, on eut l'étroite et fâcheuse pensée d'adapter un plan nouveau aux constructions déjà existantes... »*

Une prison était prévue sur le site. Elle est édifée en premier entre 1822 et 1827. Le lieu sera occupé par la gendarmerie à pied à partir de 1872 après restructuration et démolitions. Puis la cour d'assises est construite entre 1824 et 1831 et la cour d'appel entre 1824 et 1833. La cour d'assises a été remaniée

en 1859 et 1860 par le Toulousain Jean-Jacques Esquié, architecte de la prison Saint-Michel entre 1857 et 1868 et de l'asile de Braqueville<sup>4</sup>. Afin de remédier aux défauts de la salle d'audience, en particulier acoustiques, le plancher a été surélevé de quatre mètres et la disposition a été inversée, rendant nécessaire la construction d'une nouvelle entrée rue des Fleurs. En 1994, puis en 2007, des travaux ont été réalisés, notamment pour améliorer l'acoustique de la salle.

<sup>4</sup> Actuel centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant, route de Seysses, Toulouse (31).

## DÉCOUVERTES

En effet, la publicité des débats oraux ne peut être assurée que par une bonne compréhension des échanges qui ont lieu, hier comme aujourd'hui. Les peintures ornant cette salle ont été exécutées par le peintre toulousain Joseph Roques. Le plafond est décoré en son centre par une copie de la toile de Pierre Paul Prud'hon, *La justice et la vengeance divine poursuivant le crime*<sup>5</sup>. Le tribunal de première instance de Toulouse, créé par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), a d'abord été installé dans l'ancien sénéchal, situé dans l'actuelle rue de Rémusat. Trois ans plus tard, il souffrait déjà d'un déficit de surfaces. Il ne prendra possession de nouveaux locaux mitoyens de ceux de la cour d'appel, sur l'emplacement du Château narbonnais, qu'en 1851.

### UNE HISTOIRE PLEINE DE CURIEUSES SIMILITUDES

En mars 2009, tous les services du tribunal de grande instance seront

<sup>5</sup> L'original se trouve au musée du Louvre.



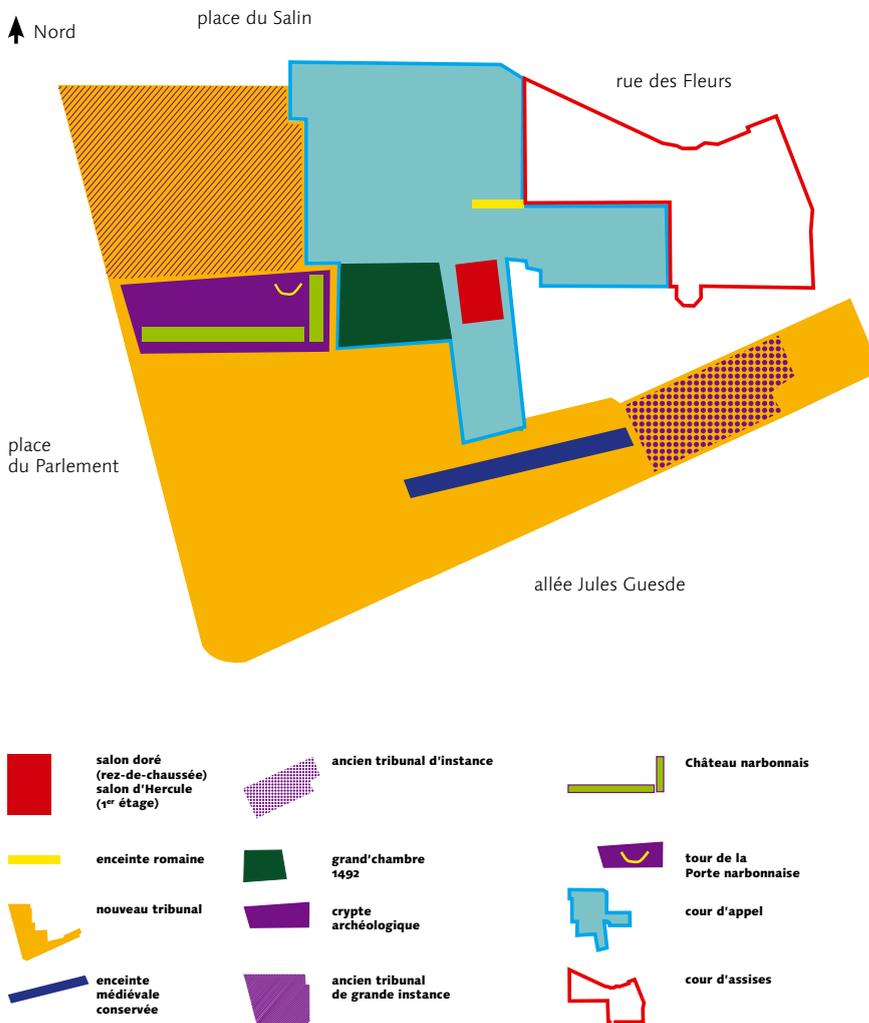
La jonction entre la façade du XIX<sup>e</sup> siècle et le nouveau palais est marquée par un pan de verre en biais.  
© PHOTOGRAPHIE GILBERT COUSTEAUX

enfin réunis sur le site. Jusqu'à cette date, trois services, et non des moindres, sont encore localisés à proximité plus ou moins grande : la chambre de la famille (rue Darquier), le service de l'application des peines (rue du Languedoc) et le tribunal pour enfants (avenue Camille

Pujol), installé avec le tribunal d'instance et la juridiction de proximité.

Mais cette dispersion n'est qu'une répétition de l'histoire. Le tribunal d'instance, qui a remplacé les justices de paix en 1958, se trouvait sur les allées Jules Guesde, dans un bâtiment construit en 1965-1966 par Georges Alet, sur une parcelle acquise en 1858 par la préfecture en vue de l'agrandissement de la prison. Les besoins en surfaces pour les services du tribunal de grande instance ont contraint au déménagement de cette juridiction en 2000. Une habitude, en quelque sorte, puisqu'en effet, la justice de paix du canton Sud, installée à partir de 1802 sur le site du palais de justice, a dû déménager dans une maison louée rue des 36-Ponts, sur proposition de l'architecte Esquié, chargé du réaménagement de la cour d'assises.

Autre curieuse répétition de l'histoire ayant eu des répercussions sur les bâtiments judiciaires : le 16 avril 1816, le moulin et la poudrière explosent sur l'île de Tounis, provoquant d'importants dégâts sur les bâtiments qui étaient déjà dans un état déplorable. Presque deux siècles plus tard, le 21 septembre 2001, l'explosion de l'usine AZF endommage les locaux de l'ancien tribunal de grande instance. Fort heureusement, les magistrats et les fonctionnaires avaient quitté les lieux quelques jours auparavant, pour s'installer dans le bâtiment restructuré de l'ancien tribunal d'instance et le nouveau bâtiment édifié à ses côtés sur les allées Jules Guesde.





Le nouveau palais de justice (à l'angle des allées Jules Guesde et de la place du Parlement). © PHOTOGRAPHIE GILBERT COUSTEAUX

Dernière étonnante répétition : la durée des travaux. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il aura fallu 10 ans (1840-1850) pour voir la réalisation du projet de construction du tribunal de première instance, l'inauguration des locaux étant intervenue le 2 janvier 1851. Deux raisons expliquent une telle durée : la nécessité d'acquiescer 12 maisons situées sur l'emprise du projet et l'interruption du chantier liée au creusement des fondations. Au XX<sup>e</sup> siècle, il faudra 14 ans (1995-2009) pour voir l'aboutissement du projet immobilier du nouveau palais de justice de Toulouse. Deux raisons, là encore, expliquent de tels délais : la richesse archéologique des sous-sols, justifiant une extension des fouilles, et la nécessaire adaptation du programme aux évolutions législatives, tout particulièrement de la procédure pénale avec la loi du 15 juin 2000 portant notamment création du juge des libertés et de la détention.

Si l'histoire du palais de justice révèle quelques similitudes, et si le projet architectural en passe d'être achevé retrouve quelques-uns des standards des palais de justice du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'embranchement<sup>6</sup>, la colonnade et la vaste

<sup>6</sup> Il était également nécessaire de rattraper la différence de niveau marquée entre les allées Jules Guesde et la place du Salin.

salle des pas perdus, le nouveau palais de justice rend compte de l'évolution de la ville en inversant son entrée. Ainsi, l'accès au parlement ou à la cour d'appel se faisait par le nord, les bâtiments étant adossés au rempart médiéval, telle une peau protectrice. Le tribunal, lui, a eu deux entrées, l'une donnant sur la place du Parlement à l'ouest<sup>7</sup>, et l'autre sur la place du Salin au nord. Mais en plaçant l'entrée au sud, l'architecte ouvre le nouveau palais de justice sur la ville qui, elle, a depuis fort longtemps débordé le rempart.

<sup>7</sup> L'encastrement de l'escalier à double embranchement est toujours visible sur la façade.

#### en savoir plus...

- Nouveau palais de justice de Toulouse | [www.ca-toulouse.justice.fr/npjit/index.php](http://www.ca-toulouse.justice.fr/npjit/index.php)
- Discours de l'avocat général Jean-Louis Bec aux audiences solennelles de rentrée de la cour d'appel (2005 à 2008) | [www.ca-toulouse.justice.fr/npjit/calendrier.php](http://www.ca-toulouse.justice.fr/npjit/calendrier.php)
- Catalogue de l'exposition « Cinq siècles de justice à Toulouse » | [www.archives.cg31.fr/Section\\_07/justice.html](http://www.archives.cg31.fr/Section_07/justice.html)

#### BIBLIOGRAPHIE

- Costa (G.), « Le plafond d'Hercule de l'ancien parlement de Toulouse », *Bulletin de la société de l'histoire de l'art français*, 1994, p. 21-30.
- Cousteaux (Gilbert), « Le palais de justice de Toulouse », *Revue de la cour d'appel de Toulouse*, 1996, p. 70-96.
- Jacob (R.), Marchal Jacob (N.), « Jalons pour une histoire de l'architecture judiciaire », dans *La Justice en ses temples*, éditions Brissaud-Errance, 1992, p. 23-67.
- Prin (Maurice), Rocacher (Jean), *Le Château narbonnais, le parlement et le palais de justice de Toulouse*, Toulouse, éditions Privat, 1991.
- Voinchet (Bernard), « La grand'chambre de la cour d'appel », *Revue de la cour d'appel de Toulouse*, 1998, p. 113-116.